



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS *Séance du 29/11/2022*

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf du mois de novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, en présentiel et par visioconférence sous la présidence de monsieur Jean-Claude MAES, 1<sup>er</sup> Vice-Président,

Nombre de délégués communautaires en exercice : **16**

Date de convocation du conseil communautaire : **21/11/2022**

**PRESENT(E)S :** Mesdames Maryse ETZOL (en visioconférence), Francette JACQUES, Maguy FUMONT-SAMSON, Géraldine BASTARAUD (en visioconférence), Kénia MALADIN-NEBOT, Betty BESRY (en visioconférence)  
Messieurs Jean-Claude MAES, Alain TENEBA, Guy ACCIPÉ, Jacques MALADIN, Joel TOTO

**ABSENT(E)S EXCUSE(E)S :** Monsieur François NAVIS

**ABSENT(E)S SANS EXCUSES :** Madame Joselaine GELABALE  
Messieurs Camille PELAGE, Jean-Marc HEGESIPPE, Edmond LANCLAS

**POUVOIR :** Monsieur François NAVIS à Madame Géraldine BASTARAUD

**NOMBRE DE MEMBRES :** Présents = 11 (dont 3 en visioconférence) Pouvoir = 1 Absents = 5 Votants = 12

**SECRETAIRE :** Madame Kénia MALADIN-NEBOT

### DELIBERATION n°2022-11-29/ 09 : PROGRAMME ALIMENTAIRE TERRITORIAL : MODIFICATIONS PORTANT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET ET ABROGATION DE LA DELIBERATION N° 2022-09-13/10 RELATIVE A LA CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT DANS LE CADRE D'UN EMPLOI DE PROGRES

**Monsieur Jean-Claude MAES, 1<sup>er</sup> Vice-Président,** rappelle aux membres du Conseil Communautaire que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Il informe les membres de l'assemblée que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public
- Rémunération attachée à l'acte.

La CCMG a reçu un accord de financement en mars 2022, faisant suite à sa candidature à l'appel à projet du Programme National Alimentaire 2021-2022 porté conjointement par la DAAF et l'ADEME.

Pour la réalisation de ce projet, il est proposé au conseil communautaire d'approuver le recrutement d'un vacataire afin d'accompagner le secteur de l'alimentation par l'établissement d'une stratégie alimentaire territoriale.

A ce titre, il est programmé de :

- Finaliser la **réalisation du diagnostic alimentaire territorial**, en
  - o Analysant les pré-diagnostic existants sur cette thématique
  - o Analysant les pratiques et des besoins alimentaires du bassin de vie, du bassin de production et les liens entre ces deux entités grâce à la réalisation d'entretien et de réunion public avec les acteurs du domaine (producteur, responsable de la restauration collective, Chambre d'agriculture) et le public cible (enfants, personnes âgées, parents)

- Etablir une **stratégie alimentaire territoriale** et son **plan d'action**
- Mettre en œuvre des **actions sur la cantine durable**
  - o Développement de la filière pour l'approvisionnement,
  - o Sensibilisation à une alimentation saine et locale
  - o Lutte contre le gaspillage alimentaire

Une subvention de **99 750 €** sera attribué, représentant **70% des dépenses programmées** pour cette opération.

Il est proposé à l'assemblée de recruter un **vacataire** qui assurera les missions suivantes :

- **Lancement du projet**
  - o Information et mobilisation des partenaires
  - o Sensibilisation du public cible
  - o Elaboration d'un rétroplanning
- Finalisation du **diagnostic territorial**
  - o Analyse des études préalables
  - o Analyse du bassin de vie, de production et environnemental
  - o Organisation des entretiens avec les partenaires
  - o Réalisation des supports du diagnostic
    - Fiche synthétique
    - Support de communication
    - Présentation en COPIL
- Elaboration de la **stratégie alimentaire territoriale**
  - o Identification des axes prioritaires
  - o Organisation des réunions de concertation avec les acteurs
  - o Hiérarchisation des axes en actions prioritaires
  - o Elaboration d'un programme d'action
    - Création de fiche action
    - Organisation en rétroplanning
    - Réalisation d'un document synthétisant la stratégie
- Mise en œuvre de **l'axe prioritaire de la cantine durable**
  - o Accompagnement dans l'approvisionnement,
  - o Sensibilisation à une alimentation saine et locale
  - o Accompagnement dans la formation des agents de la cantine scolaire.

Cette mission sera réalisée sur la **période du 01/01/2023 au 31/12/2024**, en, **145 jours de vacation maximum**. Chaque vacation sera rémunérée sur la base **d'un taux horaire d'un montant brut de 70 € maximum**, dans la limite d'un **budget global maximal de 100 000€ sur 2 ans**.

**Au vu de cet exposé, le conseil communautaire après en avoir délibéré, 11 voix pour et 1 abstention (Guy ACCIPÉ):**

**Décide**

**ARTICLE 1 : D'APPROUVER** Le Projet Alimentaire Territorial et ses modalités de réalisation ;

**ARTICLE 2 : D'APPROUVER** les conditions de rémunération du vacataire susmentionnées soit un montant maximal de 100 000€ sur 2 ans ;

**ARTICLE 3 : D'AUTORISER** Madame la Présidente, à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette affaire, notamment à signer toutes pièces administratives s'y rapportant.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre. Elle pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de Guadeloupe. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télécours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Certifié exécutoire compte tenu de :  
- la transmission en sous-Préfecture le  
- l'affichage le

**14 DEC. 2022**

**14 DEC. 2022**

Ont signé tous les membres présents.

Pour expédition conforme,  
Pour la Présidente empêchée  
La 3<sup>ème</sup> Vice-présidente

  
Françoise JACQUES

